



Déposé le 31.01.17

Scanné le 16-INT.537

Détermination 16-INT-537

Dans la réponse à l'interpellation concernant la Fondation REPR, le Conseil d'Etat indique qu'il soutient l'action de REPR et qu'il l'estime utile. Le SPEN, le SPJ et le SASH sont concernés par le soutien aux proches et aux enfants des personnes détenues.

~~Le budget de REPR pour cette année se monte à 400'000 CHF. La Fondation aurait besoin d'un soutien de 100'000 CHF de la part du Conseil d'Etat pour aller de l'avant et pérenniser son action en 2017. C'est le minimum pour que la Fondation puisse survivre.~~

Par conséquent, nous demandons au Conseil d'Etat de faire l'effort financier nécessaire à la survie de cette fondation.


Mireille Aubert
31.01.2017